ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 82531

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur les objectifs de sauvegarde du savoir-faire français. En effet la concurrence est rude du fait des bas coûts de production à l'international mais elle est aussi rude du fait d'une concurrence déloyale en France par la présence d'ateliers clandestins. Au-delà de l'aspect humain dont sont victimes les personnes en situation irrégulière exploitées par ces grossistes, ce travail illégal est à la source d'un partage inégal des charges sociales au profit des services publics dont sont exonérés ces ateliers. Elle lui demande quelles actions les services de l'État ont prévu d'engager à l'encontre de cette illégalité qui met à mal la filière textile-habillement *made in France* et plus largement l'ensemble du système fiscal participatif français.

Données clés

Auteur : Mme Laure de La Raudière
Circonscription : Eure-et-Loir (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 82531
Rubrique : Travail
Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire
Ministère attributaire : Travail

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 juin 2015, page 4653
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)